

Notre engagement - Politique Qualité

Le Conseil d'Administration de l'ATMP du Rhône, afin d'améliorer l'exercice des missions découlant tant des mesures de protection juridique que de l'accompagnement social, a entrepris une démarche de Modernisation de l'Organisation du Travail et Evolution des Compétences (M.O.T.E.C.) qui a conduit à la mise en place d'un Système de Management de la Qualité pour lequel une certification ISO 9001 version 2000 a été obtenue en juillet 2007.

Par cette démarche, l'Association, à travers des procédures écrites précises et évolutives, ainsi que par le déploiement des bonnes pratiques internes, entend répondre plus efficacement encore aux missions prévues par la Loi et aux engagements pris avec l'U.N.A.P.E.I. (l'Union nationale des associations de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis) et l'U.T.R.A (l'Union Tutelles Rhône-Alpes) -dont l'ATMP du Rhône est un des membres fondateurs- notamment dans la mise en pratique de sa Charte et dans sa Déclaration de bonnes pratiques en matière de gestion patrimoniale (dans le cadre de l'exercice d'une mesure de protection). Elle intègre dans cette démarche les recommandations du Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale (M.A.I.S).

Cette certification, renouvelée en 2010, puis en juin 2013 selon la version 2008 de la norme ISO 9001, s'appuie sur les grands axes d'une politique pérenne et évolutive pour matérialiser notre volonté de nous inscrire dans une dynamique de progrès permanent qui valorise :

- *La qualité des prestations fournies aux personnes confiées à l'ATMP du Rhône ou accompagnées par elle,*
- *La réponse aux attentes des partenaires et plus particulièrement des juges des tutelles, et de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.)*
- *La satisfaction des exigences des différents financeurs,*
- *L'amélioration continue de notre organisation et de nos processus*

Cette amélioration implique :

- que le Conseil d'Administration et les cadres de l'Association mettent en œuvre tous les moyens tant humains (personnel ayant une formation juridique, sociale ou technique adaptée) que techniques (locaux, bureautique et informatique) et budgétaires pour permettre ainsi une réalisation toujours meilleure des objectifs de l'ATMP du Rhône.
- Que chacun des membres du personnel soit soucieux de perfectionner continuellement ses connaissances et compétences professionnelles ainsi que son sens relationnel.
- Que nous pilotions, par des Plans d'Amélioration annuels, la mise en œuvre et la valorisation de nos axes de progrès.

Par cette démarche, l'ATMP du Rhône se donne les moyens d'être prête à répondre aux nouvelles exigences de qualité et de normalisation qu'imposent ses financeurs et/ou le cadre législatif, en se rendant capable de s'adapter en permanence à celles-ci, aux besoins des majeurs, et à la satisfaction de toutes les parties prenantes.

Lyon le 10 septembre 2013

Le Président
Christophe PERRIN

Le Directeur
Jean Francois JOLY